



MAIRIE DU BUGUE

1, place de l'Hôtel de Ville
24260 LE BUGUE
☎ : 05.53.02.75.80
✉ : mairie@lebugue.fr

🌐 : www.lebugue.fr

Arrêté réglementant le stationnement
et la circulation.

Arrête 2025-75

Le Maire de la Commune du Bugue.

Vu les articles L 2212-2 et 2213-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la police de la circulation et du stationnement.

Vu le code de la route.

Vu les arrêtés formant le règlement général de la police de la commune.

Vu l'intérêt général.

Vu le Code de la route

Vu le Code de la Voirie routière

Considérant qu'en raison de création d'une nouvelle voie de circulation, dans les Prés de la Vézère, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation.

Arrête

Article 1 : A compter du 22 Avril 2025, une nouvelle voie de circulation sera créée dans les Prés de la Vézère. Sa dénomination sera « Allée des Orchidées ».

Article 2 : Deux arrêts absolus aux intersections de l'Allée des Orchidées seront réglementés par un panneau « Stop ».

Article 3 : La circulation rue du Bout du Pont se fera en sens unique, dans le sens Avenue de la Libération, Allée des Orchidées.

Article 4 : Des panneaux de signalisation seront installés ainsi que le marquage au sol réglementaire.

Article 5 : La vitesse sera limitée à 30 KM/H, Prés de la Vézère, Allée des Orchidées, ainsi que rue du Bout du Pont.

Article 6 : La pose, la dépose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de la Mairie du Bugue

Article 7 : Le Brigadier-chef principal de Police Municipale et le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Pour ampliation, le présent arrêté sera transmis à :

Monsieur Le Major de la Brigade de Gendarmerie

Madame la Directrice Générale des Services

Monsieur le Chef des Sapeurs-Pompiers

L'unité d'aménagement du Bugue

Monsieur le Brigadier-chef principal de la Police Municipale

Monsieur le Responsable des Services Techniques

Un exemplaire sera mis dans le registre des arrêtés de la commune

_Plan de circulation joint en annexe

Le 04/04/2025

Le Maire


Serge LEONIDAS